



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

A 2024-140

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

portant sur

Réglementation du stationnement rue Danton

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour prévenir les accidents dus à la vitesse excessive dans la rue Danton,

Considérant qu'il convient de permettre la stationnement d'une quantité plus importante de véhicules dans la rue Danton,

ARRETE

Article 1^{er}: A partir du 22 avril 2024, le stationnement dans la rue Danton se fera dans les emplacements marqués à cet effet du numéro de voirie 1 au numéro de voirie 305, en quinconce. Le reste de la rue restera en stationnement alterné semi-mensuel.

Article 2 : 2 emplacements pour Personnes à Mobilité Réduite seront mis en place sur le trottoir du côté des numéros de voirie pair, face au numéro de voirie 1.

Article 3 : La réglementation en vigueur sera mise en place par l'entreprise Miditraçage.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **17 AVR. 2024**

Publié le **17 AVR. 2024**

Le Maire,


David THELLIER